

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC**

24 novembre 2021

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-quatrième jour du mois de novembre deux mille vingt-et-un (24-11-2021) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

#### **Ouverture de la séance**

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Re 21-11-188

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2021;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2021;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Adoption des prévisions budgétaires 2022 de Énergycycle;
- Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la MRC de Mékinac;
- Adoption des prévisions budgétaires 2022 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;

- Avis de motion : Règlement 2021-183 relatif au mode d'imposition de la taxe foncière et de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes dus des Territoires non organisés;
- Compensation financière pour l'utilisation d'un quad personnel;
- Autorisation de radier des soldes à certains comptes de baux de villégiature;
- Fonds Région Ruralité (FRR) :
  - Volet 2 – Soutien à compétence de développement local et régional;
  - Adoption des recommandations du comité technique;
- Financement 2022 de la Corporation de transport adapté de Mékinac;
- Demande d'appui de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec :
  - Modalités 2021 - Programme de subvention au transport adapté;
  - Modalités 2021 - Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)
- Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2022;
- Nomination sur divers comités;
- Autorisation de signer un contrat de service pour le service de téléphonie et d'internet de la MRC;
- Autorisation de signer un addenda au protocole d'entente avec l'Association des propriétaires de la rive ouest de la rivière St-Maurice;
- Autorisation de signer une entente avec l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) pour l'année 2021-2022;
- Autorisation de signer une entente avec Desjardins dans le cadre du programme Créavenir;
- Prolongation du contrat de la collecte et de transport des déchets;
- Avis de conformité des règlements d'urbanisme :
  - Règlement numéro 021-2021 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
  - Règlement numéro 567-UR-2021 modifiant le règlement de zonage 495-UR-2014 de la municipalité de Grandes-Piles;
- Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Adoption du bilan de la planification annuelle 2020-2021;
- Varia :
  - Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
  - Autorisation de signer l'entente sectorielle pour la concertation régionale;
  - Gala Défi OSEntreprendre;
  - Soirée des Gens de Terre & Saveurs;
  - Projet de loi no 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée.

- Adopté à l'unanimité -

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 22 septembre 2021 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 21-11-189

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2021.

- Adopté à l'unanimité -

### **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2021**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 26 octobre 2021 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 21-11-190

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2021.

- Adopté à l'unanimité -

### **Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation**

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

#### **1<sup>re</sup> liste**

#### **MRC DE MÉKINAC**

<b><u>Rémunération des employés (es) (8 semaines)</u></b>	<u>234 799.96</u>
<b><u>Déplacement des employés (es)</u></b>	<u>8 453.28</u>
<b><u>Fournisseurs de biens et services</u></b>	
Telus	165.60
Telus Mobilité	412.58
Xittel (téléphone)	1 870.67
Distribut'eau Plus	189.00
RREMQ	38 260.77
La Capitale	26 417.34
Xérox Canada	1 051.35
Monsieur Marcel Perron	2 879.92
Fournitures de bureau Denis	722.29
Servitech inc. - contrat mensuel	13 477.64
Location St-Tite	82.64

Retraite Québec	97.23
Syndicat des employés	3 634.86
Cansel Survey Equipment	18 378.67
Energycycle (collecte, enfouissement, vidange fosses, quote-part)	275 214.72
Photo Claude Naud enr. (photo Lucien Mongrain)	63.25
Multi-Graphik Design inc. (formation ing.)	215.58
Hydro-Québec	1 542.05
Le Nouvelliste	1 759.12
Desjardins assurance - CD	1 357.23
D.H. Électronique	68.96
Visa	
Eventbrite (remb Sommet Immigration)	(469.51)
Facebook	160.96
Congrès FQM	12 058.58
Registre foncier	12.00
Contractor orientation (carte formation Jimmy)	52.07
SAQ St-Tite	60.80
Roadpost Canada	94.40
Metro	180.12
Amazon	150.52
Informatique	369.47
Restaurant Petite Palace (Changements climatiques)	25.71
Rebel.com	67.52
Gosselin photo	182.81
Colloque ADGMRCQ	378.44
Direction de la Gestion du fonds du MERN	90 654.38
9124-0028 Québec Inc. MicroGest Informatique	19 635.15
Le Mercier	1 239.15
Direction de la gestion du fonds de l'information foncière	805.00
Purolator	288.16
Corporation transport adapté Mékinac	25 057.00
Entreprises de distribution Denis Samson	96.00
Hockey Lemay (vêtements ing.)	202.70
Les Éditions communautaires des Chenaux (pub hommage maire G-Piles)	2 759.40
Gestion R. Hould inc.	646.73
Savonnerie B-L enr.	298.96
Tremblay Bois Mignault Lemay	11 220.80
Sitech	412.48
Oze Publicité	722.95
Boulangerie Germain	364.82
Municipalité de Ste-Thècle (remb. congrès)	625.18
Androïd	2 058.35
Rose Pétale	49.44
Table de concertation des aînés	500.00
Doucet Turcotte architectes	8 873.19
Cooke serrurier enr.	55.01

Centre de services scolaire de l'Énergie	5 369.09
CCG	26 041.84
Solidcad	919.80
SBM -Plieuse	862.31
Purolator	5.99
Lettrage Croteau - Campagne S.Q.	10 223.62
Lafrance & Trudel 2005 Inc.	31.16
Accessoires d'alarme et d'incendie idées...fil	82.78
Gilles Gauthier - Trappage	774.00
Excavation Mékinac Enr.	431.16
Chambre de commerce de Mékinac - Cotisation 2021 et Gala	6 175.00
Appartenance Mauricie-Calendarriers 2022	250.00
Construction Richard Champagne inc.	42 044.27
Total fournisseurs :	<u>660 961.23</u>

### **Accueil et Nouveaux arrivants**

Rose Pétale	172.46
Total Accueil et nouveaux arrivants :	<u>172.46</u>

### **Fonds région ruralité volet 2**

Municipalité de Trois-Rives - Internet haute vitesse	22 600.00
Club de ski le Sillon Inc.	3 095.00
Consortium Développement social Mauricie ((FRR)	10 000.00
Club de Golf Tawachiche (FRR)	8 460.00
Municipalité de Ste-Thècle (FDT-FRR)	8 000.00
Promotion Ste-Thècle	1 000.00
Total FRR2 :	<u>53 155.00</u>

### **Activité de loisir/culture**

Municipalité de Ste-Thècle	500.00
Municipalité de St-Séverin	392.95
Centre des loisirs de St-Adelphe Inc	490.56
Bulle Givrée	70.00
Carrefour Emploi Mekinac-Aide financière Journées Culture	400.00
Club de ski de fond Le Sillon-Aide financière Fonds ActiV	1 500.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban - Aide financière Culture Mékinac	357.57
Au Petit Palace - location salle	229.95
Total Loisir/Culture :	<u>3 941.03</u>

### **Développement économique**

CPE Les Soleils de Mékinac (RSE)	1 800.00
Les Éditions communautaires des Chenaux-cahier mois ent.	5 173.88
Coop Solidarité St-Adelphe	956.00

Total Développement économique : 7 929.88

### **FLI/FLS**

Boulangerie Germain FLI	7 500.00
Boulangerie FLS	7 500.00
Village du Bûcheron - FLI COVID	5 350.00

Total FLI/FLS : 20 350.00

### **Promotion Touristique**

Tourisme Mauricie - Distribution régionale	287.44
Attractif Inc.	36 304.51
Hebdo Mékinac/des Chenaux -Gala	458.75
Office de Toursime, foires et congrès - Balado Western	1 800.00

Total Tourisme : 38 850.70

### **Plan de communications**

Hebdo Mékinac/des Chenaux	458.75
---------------------------	--------

Total Plan de communications: 458.75

### **Campagne automnale - Hoodies**

Maison M Bussière	6 123.85
Microbrasserie A la Fût	157.29
Bistro Vieille Banque	78.99
Boutique Mélany	2 698.89
Brûlerie Mékinoise	359.29
Bulle Givrée	229.05
Chez Jacob	406.55
Rose Pétale	606.75
Teintures et calfeutrants	286.44
Belle à croquer	2 322.58
Boulangerie Germain	1 128.42
Au Petit Palace	649.87

Resto-bar le Brinadon	134.95
Club de golf Tawachiche	18.48
9365-5016 Québec inc. Bôme	97.00
Pruneau Patates Inc.	133.86
Le Mercier	4 486.77
Café aux cinq sœurs	1 603.88
Les Jardins de St-Georges	70.80
Charcuterie Lignée RR2	1 461.90
Ferme Galyco SENC	444.83
Au brin de laine plus	226.77
Boutique Equestre St-Tite	549.43
Tissus et décor Martine Richard	595.56
Bouffée d'air et fourchettes	12.75
Ferme La Parcelle	86.02
Batterie Mauricie	363.88
Festival Western St-Tite	430.75
Laprodéo Inc.	587.64
C'est chic et recyle	92.50
Village du Bûcheron	628.32
H15 Wakesurf	302.20
Ferme Apicole Mékinac	9.50
Jardins Nature Mauricie	215.49

Total Campagne automnale: 27 601.25

### **Projet Bûches**

Charcuterie Lignée RR2	29.99
------------------------	-------

Total Campagne automnale: 29.99

### **Programme de rénovation de l'habitat**

Service d'aide à l'habitation C04010 PRR0118-0123-0112	3 180.21
Service d'aide à l'habitation C04010 PRR0121	1 060.07
Service d'aide à l'habitation C04010 PRR0122	1 060.07
Programme Réno-Région C04010 PRR0094 - St-Adelphe	7 504.43
Programme pyrrhotite PYRH-02-0763 Hérouxville	1 724.63
Programme Réno-Région C04010PRR0116-St-Séverin	7696.68
Aide adaptation domicile - P-174508 - St-Tite	17 365.26

Total Rénovation de l'habitat : 39 591.35

### **Baux de villégiature**

Harnois Énergies	667.57
------------------	--------

Total Baux de villégiature : 667.57

### Cour municipale

A.G.C.M.Q.	381.72
Ministre des Finances	13 462.00
SAAQ	158.84
Monsieur Denis Carpentier	200.00
Purolator	108.04
Bavac	2 799.00
Ministre des Finances - Remboursement d'amendes	21 131.00
Les Éditions S.R. Inc. - Base de données pour Unicité	1 207.24
Tremblay Bois Mignault Lemay-Services avril à octobre	8 774.79
Trop payé constat	29.00
Ville de Shawinigan - Remboursement contravention	138.00

Total Cour municipale : 48 389.63

**Grand total : 1 145 352.08**

### PARC INDUSTRIEL

Hydro-Québec	29.51
--------------	-------

Total Parc industriel : 29.51

### TNO DE MÉKINAC

Sepaq	1 275.36
RIVST-M	400.00
Martin Picard ing.f. (déboisement)	8 808.58
MRC MÉKINAC - Frais admin.	37 146.00
Réserve faunique du Saint-Maurice	2 125.60
Les Excavations Jovanex Inc.	14 767.10
SBM - Plieuse	862.32

Total TNO : 65 384.96

### **2<sup>e</sup> liste**

#### M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 2 mois 1 615.00

Déplacements des maires congrès FQM 3 130.99

Rémunération des maires (2 mois) 18 632.98

### **Fournisseurs de biens et services**

Boulangerie Germain	336.55
Telus Mobilité	206.29
Telus Québec	668.47
Microgest	45.98
CARRA	114.19
Chez Jacob	267.32
Servitech	6 738.82
PG Solutions	51 762.89
FQM	19 117.16
Enercycle	205 713.36
Municipalité Lac-aux-Sables (remb pompiers)	4 342.65
Régie des Incendies du Centre-Mékinac	11 440.33
Xerox Canada	240.47
Bad Boy Design	20.13
FQM Assurance Inc	24 006.16
Purolator	36.60
Monsieur Marcel Perron	1 439.96

Total fournisseurs : 326 497.33

### **Développement économique**

Margill	1 047.71
---------	----------

Total SDE : 1 047.71

### **Fonds région ruralité volet 2**

Carrefour Emploi Mékinac	4 000.00
Association Nature	31 570.00
Club de ski le Sillon	2 190.00
Club de golf le St-Rémi	4 150.00

Total FRR2 : 41 910.00

### **Tourisme**

Tourisme Mauricie	2 500.00
Bad Boy Design	144.87

Total Tourisme : 2 644.87

## MAE

Boulangerie Germain	450.00
---------------------	--------

Total MAE : 450.00

## Programme de rénovation de l'habitat

Service d'aide à l'habitation C04010 PRR0093 Notre-Dame	12 000.00
---------------------------------------------------------	-----------

Total Rénovation de l'habitat : 12 000.00

## Baux de villégiature

PG Solutions	5 793.58
--------------	----------

Total Baux de villégiature: 5 793.58

## Cour Municipale

PG Solutions	4 394.35
--------------	----------

Total Cour municipale : 4 394.35

**Grand total : 418 116.81**

## PARC INDUSTRIEL

Excavations Jovanex	1 207.24
---------------------	----------

Total Parc Industriel : 1 207.24

## TNO DE MÉKINAC

Icimédias	395.51
-----------	--------

PG Solutions	2 415.63
--------------	----------

Total TNO : 2 811.14

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 24 novembre 2021.

Nathalie Groleau  
Secrétaire-trésorière

Re 21-11-191

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, appuyée par monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 24 novembre 2021 totalisant 1 563 468.89 \$ pour la MRC, 1 236.75 \$ pour le parc industriel régional et de 68 196.10 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

### **Correspondance**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Madame Nathalie Huot, technicienne en administration à la direction générale du ministère de la Sécurité publique, nous fait parvenir un montant de 4 342.65\$ dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- Madame Nathalie Huot, technicienne en administration à la direction générale du ministère de la Sécurité publique, nous fait parvenir un montant de 11 440.33\$ dans le cadre du volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- Monsieur Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, nous informe du dépôt d'une somme de 194 934\$ dans le cadre du programme de partage des revenus et redevances sur les ressources naturelles;
- Madame Geneviève Masse, sous-ministre adjointe au développement régional et au développement durable répond à notre demande de soutien à l'élaboration de plans de développement de communautés nourricières (PDCN) et nous informe que nous ne pouvons présenter de demande pour le PDCN;
- Monsieur Jimmy Potvin, directeur général adjoint à la direction générale aux activités et à l'organisation policière du ministère de la Sécurité publique, nous informe sur la nouvelle entente relative à la fourniture de services de police par la SQ;
- La MRC de Maria-Chapdelaine nous transmet une demande d'appui concernant la décentralisation du système de santé et des services sociaux au Québec – requête auprès du gouvernement du Québec, résolution 235-10-21;

### **Appui à la MRC Maria-Chapdelaine : Décentralisation du système de santé et des services sociaux au Québec – requête auprès du gouvernement du Québec**

CONSIDÉRANT la résolution 235-10-21 et la demande d'appui de la MRC Maria-Chapdelaine concernant la décentralisation du système de santé et des services sociaux au Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec les problématiques soulevées par la MRC Maria-Chapdelaine;

Re 21-11-192

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'appuyer la MRC Maria-

Chadelaine dans sa démarche auprès du gouvernement afin de décentraliser le système de santé et des services sociaux au Québec afin d'améliorer les services aux citoyens.

- Adopté à l'unanimité -

- La MRC du Haut-Saint-François nous transmet une demande d'appui concernant une demande de financement en provenance du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le développement de la serriculture, résolution 2021-10-9857;

**Appui à la MRC du Haut-Saint-François : Demande de financement en provenance du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le développement de la serriculture**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-10-9857 de la MRC du Haut-Saint-François concernant une demande de financement en provenance du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le développement de la serriculture;

Re 21-11-193

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'appuyer la MRC du Haut-Saint-François dans sa demande, au ministère de l'Économie et de l'Innovation, d'octroyer du financement pour le développement de la serriculture.

- Adopté à l'unanimité -

- Résolution 97-11-21 de la municipalité de Saint-Aimé concernant une demande d'allègement de la réglementation reliée à l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale;
- Monsieur Claude Trudel, président de la Table de concertation des aînés et des retraités de la Mauricie, remercie d'avoir contribué financièrement à l'activité du 1<sup>er</sup> octobre dernier;

- Adopté à l'unanimité -

**Dépôt de la correspondance**

Re 21-11-194

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives, propose, appuyée par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

**Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Enercycle)**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Enercycle) a adopté ses prévisions budgétaires 2022 lors de la séance régulière du 28 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres de la régie ont à statuer sur ledit budget;

Re 21-11-195

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu par le Conseil

de la MRC de Mékinac d'entériner les prévisions budgétaires telles qu'adoptées le 28 septembre 2021 par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Energycycle).

- Adopté à l'unanimité –

### **Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la MRC de Mékinac**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont étudié et analysé les prévisions budgétaires 2022 en caucus spécial le 17 novembre dernier;

#### **PARTIE 1**

Re 21-11-196

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la PARTIE 1, concernant toutes les municipalités et ayant trait à l'administration générale, la cour municipale, l'évaluation, le transport, l'hygiène du milieu, l'aménagement du territoire (autres dépenses d'aménagement, service d'ingénierie, gestion des baux de villégiature, développement économique), les loisirs et la culture.

Le mode de répartition pour la partie 1 est la richesse foncière uniformisée pour l'administration, le transport, l'hygiène du milieu, l'aménagement du territoire. En ce qui concerne, le service d'ingénierie, la quote-part est répartie également et un taux horaire de 60\$ sera applicable pour les heures utilisées. Pour le service d'évaluation et la cour municipale, le mode de répartition de la quote-part est le nombre de dossiers.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 1 sont de 7 360 593 \$, réparties comme suit :

#### Recettes

Quote-part des municipalités	950 742
Autres recettes de sources locales	2 425 803
Transferts	3 639 048
Affectation de surplus	345 000

#### Dépenses et amortissements

	<u>Dépenses</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Total</u>
Administration	538 034	27 220	730 254
Évaluation	614 513	4 800	619 313
Cour municipale	304 102		304 102
Transport	151 596		151 596
Hygiène du milieu	1 222 200		1 222 200
Aménagement et urbanise et dév.	4 182 766	18 509	4 201 275
Culture	182 382		182 382
Activités d'investissement	165 000		165 000

- Adopté à l'unanimité -

#### **PARTIE 2**

Re 21-11-197

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'adopter la PARTIE 2 des

prévisions budgétaires, concernant toutes les municipalités et, ayant trait à la Régie intermunicipale du Parc industriel régional.

La répartition des quotes-parts de la partie 2 est de 50 % suivant la richesse foncière uniformisée et 50 % selon la population.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 2 sont de 414 535 \$, réparties comme suit :

#### Recettes

Autres recettes de sources locales	51 566
Transferts	230 000
Affectation de surplus	132 969

#### Dépenses

	Dépenses	Amortissement	Total
Aménagement et urbanise et dév.	14 535	77 370	91 905
Activités	400 000	0	400 000

- Adopté à l'unanimité -

### **PARTIE 3**

CONSIDÉRANT qu'actuellement aucun service d'inspecteur en bâtiment n'est rendu aux municipalités;

Re 21-11-198

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu de ne pas adopter de budget pour la partie 3, mais de prévoir un taux horaire de 50 \$ pour des services ponctuels de dépannage qui pourrait être offerts aux municipalités.

- Adopté à l'unanimité -

### **PARTIE 4**

Re 21-11-199

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'adopter la PARTIE 4 des prévisions budgétaires, concernant les municipalités suivantes :

- Lac-aux-Sables;
- Saint-Adelphe
- Saint-Séverin;
- Hérouxville;
- Grandes-Piles;
- Saint-Roch-de-Mékinac
- Sainte-Thècle;
- Saint-Tite
- Trois-Rives

ayant trait à la compétence 2 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Energycycle), soit le recyclage.

Le mode de répartition de la partie 4 est le nombre de citoyens par municipalité.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 4 sont de 468 952 \$, réparties comme suit :

Recettes :

Quote-part des municipalités	468 952
------------------------------	---------

Dépenses :

	Dépenses	Amortissement	Total
Hygiène du milieu	468 952	0	468 952

- Adopté à l'unanimité –

**Adoption des prévisions budgétaires 2022 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac**

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2022 des TNO de la MRC de Mékinac, totalisant des recettes et des dépenses de 482 805 \$, et réparties comme suit :

Recettes

Taxes	293 122
Compensation pour services municipaux	28 015
Tenant lieu de taxes	4 718
Autres recettes de sources locales	6 500
Transferts	150 450

Dépenses

Administration générale	141 468
Sécurité publique	73 623
Transport	155 555
Hygiène du milieu	17 000
Aménagement, urbanisme et développement	93 300
Loisir et Culture	859

- Adopté à l'unanimité –

**Avis de motion : Règlement 2021-183 relatif au mode d'imposition de la taxe foncière et de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes dus des Territoires non organisés**

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2021-183 relatif au mode d'imposition de la taxe foncière et de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes dus des Territoires non organisés. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Compensation financière pour l'utilisation d'un quad personnel**

CONSIDÉRANT que certaines visites dans les territoires non organisés nécessitent l'utilisation d'un quad;

CONSIDÉRANT que les employés sont disposés à utiliser leur quad personnel pour les inspections en forêt;

CONSIDÉRANT que le coût de location d'un quad est d'environ 200 \$ par jour;

Re 21-11-201

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et il est résolu d'octroyer la somme de 200 \$ par jour, minimum 1 h pour l'utilisation d'un quad fourni par l'employé. Cette somme comprend la remorque, l'assurance, les équipements de protection, l'essence, l'huile et tout autre élément nécessaire à l'utilisation du quad. Les dépenses reliées au véhicule pour le transport du quad à la destination de départ sont en sus, le tout rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- Adopté à l'unanimité -

**Autorisation de radier des soldes à certains comptes de baux de villégiature**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de transferts de bail, il y a des soldes qui sont demeurés impayés dans certains comptes;

CONSIDÉRANT que les sommes sont non significatives;

Re 21-11-202

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de radier le solde des comptes suivants :

Nom du client	# de bail	# de client	Raison	Bail	Intérêts	Solde
Nicolas Bélanger	403437	0041_18_0519	Transfert de bail 2018	0.38 \$	0.08 \$	0.46 \$
Gérard Bergeron	122178	0030_14_4852	Transfert de bail 2019	0.01 \$	0.00 \$	0.01 \$
Liliane Berthiaume	120352	0040_61_2854	Transfert de bail 2019	0.06 \$	0.00 \$	0.06 \$
Club Bois-Soleil Inc.	120665	0010_76_8403	Transfert de bail 2018	1.29 \$	0.27 \$	1.56 \$
Denis Fournier	124882	0041_18_1416	Transfert de bail 2019	0.05 \$	0.01 \$	0.06 \$

Carmen Hamelin	401100	0040_70_4498	Transfert de bail 2021	0.01 \$	0.00 \$	0.01 \$
Anne-Sophie Jacob	403282	0041_18_1270	Transfert de bail 2020	0.02 \$	0.00 \$	0.02 \$
Marc Jutras	402927	0040_89_8270	Transfert de bail 2020	-9.11 \$	0.00 \$	-9.11 \$
Jean-Michel Labrosse	127811	0040_29_4902	Transfert de bail 2017	1.40 \$	0.36 \$	1.76 \$
David Lahaie	125069	0041_18_0400	Transfert de bail 2021	0.01 \$	0.00 \$	0.01 \$
Thérèse Laplante	128241	0041_18_2338	Transfert de bail 2020	1.66 \$	0.15 \$	1.81 \$
Charles Leclerc	450019	0041_18_0607	Transfert de bail 2019	-0.02 \$	0.00 \$	-0.02 \$
Roland Leclerc	402712	0013_85_5401	Transfert de bail 2020	5.78 \$	0.83 \$	6.61 \$
Pauline Longval	407711	0041_18_0590	Transfert de bail 2018	0.65 \$	0.12 \$	0.77 \$
Pascal Masse	400991	0040_27_4309	Transfert de bail 2017	-0.02 \$	0.00 \$	-0.02 \$
Succession Thérèse Desmarais	122178	0041_18_2155	Transfert de bail 2020	-0.01 \$	0.00 \$	-0.01 \$
Aurore Tessier	407713	0041_18_0355	Révocation 2018	7.49 \$	1.62 \$	9.11 \$
Gaétan Yargeau	120923	0041_18_0639	Transfert de bail 2020	-4.53 \$	0.00 \$	-4.53 \$
				5.12 \$	3.44 \$	<b>8.56 \$</b>

- Adopté à l'unanimité -

**Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 2 – Soutien à compétence de développement local et régional : Adoption des recommandations du comité technique**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 21-11-203

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'entériner les décisions du comité pour le dossier suivant, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

**Mise à niveau de l'aréna de Notre-Dame-de-Montauban FRR-R-21-23**

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

10 000 \$: FRR-Volet 2 local

40 000 \$: FRR-Volet 2 régional

- Adopté à l'unanimité -

## **Financement de la Corporation de transport adapté de Mékinac**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac offre le service de transport collectif régional depuis le 2001 et qu'elle mandate la Corporation Transport adapté Mékinac (CTAM) pour le réaliser;

CONSIDÉRANT les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 2, qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra à 66% des dépenses admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que ces surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans le service de transport collectif;

CONSIDÉRANT que, pour le service de transport collectif régional, la MRC de Mékinac prévoit contribuer en 2022 pour une somme de 26 596 \$;

CONSIDÉRANT que la CTAM effectue environ 5 000 déplacements annuellement;

CONSIDÉRANT que la participation prévue des passagers sera de 26 575 \$ en 2022;

CONSIDÉRANT que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2022 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT que la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 125 000 \$ pour l'année 2022;

Re 21-11-204

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle et il est résolu :

Que la MRC de Mékinac demande au ministère des Transports, une contribution financière de base de 125 000 \$ pour le maintien du transport collectif régional pour l'année 2022;

Que les surplus du service de transport collectif régional soient réinvestis dans le budget de ce service au cours des années suivantes;

De confier à CTAM, le mandat d'organiser le transport collectif sur le territoire de la MRC de Mékinac;

D'autoriser une participation financière de 26 596 \$, comme prévu au budget de la MRC.

- Adopté à l'unanimité –

## **Demande d'appui de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec**

### **Modalités 2021 - Programme de subvention au transport adapté**

CONSIDÉRANT que les modalités 2021 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) ont été rendues disponibles sur le site Internet du ministère des Transports (MTQ) le 29 juin 2021 alors que plus de 6 mois de l'année se sont écoulés;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles modalités aient été rendues disponibles alors que les budgets des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées ont été adoptés depuis l'automne 2020;

CONSIDÉRANT que les modalités du PSTA ont été changées sans consultation des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles modalités du PSTA demandent la préparation de nouveaux documents en pleine campagne électorale municipale;

CONSIDÉRANT que bon nombre des nouvelles informations demandées sont déjà transmises au MTQ par le biais du Système d'information stratégique et statistique en transport adapté (STA);

CONSIDÉRANT que les organismes de transport adapté, les MRC et les municipalités ont toujours été des partenaires avec le ministère en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT que l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec a soumis au cabinet du ministre des Transports une série d'enjeux quant aux nouvelles modalités du PSTA et qu'à ce jour, peu des réponses ont été fournies;

CONSIDÉRANT que les analystes responsables de l'application de ce programme sont peu accessibles et que, pour la plupart, ils ne sont pas en mesure de répondre aux questions posées sur le programme ou que les suivis de courriels soient faits tardivement ou complètement absent;

Re 21-11-205

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives et il est résolu :

- De signifier au ministère des Transports le mécontentement de la MRC de Mékinac face aux modalités 2021 du PSTA;
- De signifier au ministère des Transports le mécontentement de la MRC de Mékinac face à la gestion désordonnée par le MTQ du PSTA;
- De demander au ministère des Transports une meilleure collaboration avec le milieu municipal et les organismes de transport dans la gestion du Programme de subvention au transport adapté;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, au député de Nom du comté à insérer, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

- Adopté à l'unanimité –

### **Modalités 2021 - Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)**

CONSIDÉRANT qu'en date du 1er novembre 2021, les modalités 2021 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) ne sont toujours pas disponibles;

CONSIDÉRANT que les organismes de transport et le milieu municipal a, malgré l'absence de modalités, maintenu les services partout au Québec depuis plus le début 2021;

CONSIDÉRANT que la non-disponibilité des modalités du PADTC plusieurs mois après le début de l'année retarde la mise en place de projets porteurs pour les régions et rend l'avenir incertain pour ces services;

CONSIDÉRANT que sans programme, le milieu municipal est seul à subventionner et supporter le transport collectif;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de programme, le milieu municipal doit avancer des sommes d'argent considérables pour maintenir les services;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est donné des objectifs audacieux dans sa Politique de mobilité durable 2030 et que sans subvention gouvernementale, l'atteinte de ces objectifs est impossible;

Re 21-11-206

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu :

- De signifier au ministère des Transports le mécontentement de la MRC de Mékinac quant aux retards importants de disponibilité des modalités du PADTC, et ce, depuis plusieurs années;
- D'informer le ministère des Transports que sans des subventions gouvernementales prévisibles, le développement de services en région est difficile et l'atteinte des objectifs de la Politique de mobilité durable 2030 inatteignable.
- De demander au ministère des Transports de rendre disponibles sans délai les modalités du PADTC 2021 et pour au moins les cinq (5) prochaines années;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, au député de Nom du comté à insérer, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

- Adopté à l'unanimité –

### **Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Re 21-11-207

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu :

Que le calendrier ci-après, soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de Mékinac pour 2022. Ces séances se tiendront le mercredi et débuteront à 19 h :

19 janvier  
16 février  
16 mars  
20 avril  
18 mai  
15 juin

17 août  
19 octobre  
23 novembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

- Adopté à l'unanimité –

### **Nomination sur divers comités**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir et nommer les personnes qui siégeront sur différents comités et organisations;

Re 21-11-208

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives et il est résolu de nommer les représentants, tels que décrits ci-après :

### **COMITÉS MRC**

#### **Comité administratif de la MRC (art 123 Code municipal)**

Bernard Thompson, préfet (d'office)  
Yvon Bourassa, préfet suppléant (d'office)  
Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe  
Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban  
Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite

#### **Comité sécurité publique (CSP) (loi sur la police art.78)**

Bernard Thompson, préfet (d'office)  
Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables  
Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac  
Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite  
Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle  
Nathalie Groleau, directrice générale, à titre de personne-ressource

#### **Comité de sécurité incendie (CSI)**

Représentant des élus, Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;  
Président de la Régie des incendies Centre Mékinac  
Président Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice  
Représentant SISEM  
Directeur de la Régie des incendies Centre Mékinac (Christian Paré)  
Directeur de la Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice (Alain Beauséjour)  
Directeur du CISEM (Jonathan Fontaine)  
Responsable du schéma de couverture de risque à la MRC de Mékinac (Éric Piché)  
Représentant des directeurs généraux, madame Denise Cossette, directrice générale à la municipalité d'Hérouxville

#### **Société d'infrastructures de Mékinac (SIM)**

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe  
Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables  
Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle

#### **Comité d'investissement commun (CIC)**

Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite  
Bernard Thompson, maire d'Hérouxville  
Louis Jacob  
Yvan Pedneault  
Michel Labranche  
Christine Béland

**Comité soutien aux travailleurs autonomes (STA)**

Marc Belisle  
Josée Lafontaine, Carrefour formation Mauricie  
Janick Lefebvre, Carrefour emploi Mékinac  
Jean-Philippe Leduc, Desjardins  
Denis Champagne, SADC  
Caroline Matteau, Services-Québec  
Caroline Goyette, Services-Québec substitut

**Comité recommandations Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2**

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe  
Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban  
Bernard Thompson, maire d'Hérouxville  
Louis Filteau, directeur de l'aménagement  
Nathalie Groleau, directrice générale  
Nadia Moreau, directrice du service économique

**Comité de vitalisation Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4**

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe  
Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban  
Nadia Moreau, directrice du service économique  
Joëlle Boucher-Dandurand, organisatrice communautaire pour la MRC de Mékinac au CIUSSMCQ  
Josée Lafontaine, enseignante lancement d'entreprises, représentante volet socioéconomique  
Deux membres non-votants : Manon Fillion (MAMH) et Alexis Rheault (MRC)

**Comité culturel**

Annie Pronovost mairesse de Saint-Tite  
Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe  
Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles  
Suzanne Tessier, développement culturel – Saint-Adelphe;  
Denis Cloutier, développement culturel – Lac-aux-Sables;  
Marie-Ève Arpin, artiste – Saint-Séverin;  
Chantal Francoeur, Saint-Tite;  
Claudette Trudel-Bédard, développement culturel - Ste-Thècle;

**Table Tourisme**

Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles  
Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables  
Anne-Marie Lemire, Festival western de Saint-Tite  
Roxanne Monfette, Café boutique aux cinq sœurs  
Baptiste Prud'homme, Village du Bûcheron  
Jean-Louis Grosleau, Domaine familial Grosleau  
Annie Trépanier, Clos de Ste-Thècle

Mélanie Thiffault, Chambre de commerce de Mékinac

**Bureau des délégués**

Bernard Thompson, maire d'Hérouxville  
Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives  
Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle  
Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, substitut  
Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, substitut  
Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, substitut

**Comité consultatif agricole**

Bernard Thompson, maire d'Hérouxville  
Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables  
Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin  
Yves Voulligny  
François Déry  
Denis Gauthier  
Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle, substitut

**Comité de suivi du plan de développement de la zone agricole (PDZA)**

Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables  
Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle  
Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin  
Nadia Moreau, directrice du développement économique  
Stéphanie Veilleux, Lavi-eau-Champs  
Un représentant de l'UPA, du MAPAQ, de AMFM, et du SPBM

**Comité MRC Amie des enfants**

Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles  
Julie Robillard  
Véronique Perron

**Comité d'aménagement**

Bernard Thompson, préfet  
Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables  
Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle, substitut

**AUTRES COMITÉS**

**ÉNERGYCLE**

**Comité administratif**

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe

**Comité technique**

Louis Filteau, directeur de l'aménagement

**Corporation de transport adapté de Mékinac (CTAM)**

Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban

**SADC Vallée de la Batiscan**

Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables

**Corporation de développement durable de Mékinac (CDDM)**

Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite  
Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives

**Bassin versant du St-Maurice (BVSM)**

Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac

**Comité de concertation du (BVSM)**

Éric Piché, aménagiste adjoint

**Agence de mise en valeur des forêts privées (AMFM)**

Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables

**Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA)**

Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables

Louis Filteau, directeur à l'aménagement (Substitut)

**Comité technique (SAMBBA)**

Pascale Dion, agronome

**Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Ste-Anne (CAPSA)**

Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban

**Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM)**

Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle

**Comité directeur du consortium en développement social**

Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin

Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles, substitut

**Pôle d'économie sociale**

Nadia Moreau, directrice du service de développement économique

**Comité territorial et de développement social de Mékinac**

Maude Grenier, coordonnatrice à l'accueil des nouveaux arrivants

Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin substitut

**Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM)**

**comité directeur**

Bernard Thompson, maire d'Hérouxville

Nathalie Groleau, directrice générale, substitut

**comité technique**

Pascale Dion, agronome

Louis Filteau, directeur à l'aménagement substitut

**Table de gestion intégrée des ressources du territoire (GIRT)**

Louis Filteau, directeur de l'aménagement

**Comité consultation régional de la Réserve du St-Maurice**

Nathalie Groleau, directrice générale

Louis Filteau, directeur de l'aménagement

**Comité directeur de la rivière St-Maurice**

Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles

**Comité technique de la rivière St-Maurice**

Nathalie Groleau, directrice générale

- Adopté à l'unanimité –

**Autorisation de signer un contrat de service pour le service d'internet de la MRC**

CONSIDÉRANT l'offre de service de Telus pour le service d'internet haute vitesse pour la MRC de Mékinac;

Re 21-11-209

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC à signer un contrat de service avec Telus pour le service d'internet haute vitesse, d'une durée de 36 mois au coût mensuel de 210 \$ excluant les taxes.

- Adopté à l'unanimité –

**Autorisation de signature d'un addenda au protocole d'entente avec l'Association des propriétaires de la rive ouest de la rivière St-Maurice**

CONSIDÉRANT la résolution 20-08-179 de la MRC de Mékinac autorisant la signature d'un protocole d'entente avec l'Association des propriétaires de la rive ouest de la rivière St-Maurice;

CONSIDÉRANT que ce protocole vise à octroyer une aide financière provenant de la taxe de secteur afin de les soutenir dans l'ouverture des chemins l'hiver;

CONSIDÉRANT que le secteur visé s'est beaucoup développé et qu'il y a lieu d'ajuster l'aide octroyée;

Re 21-11-210

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau à signer un addenda au protocole d'entente avec l'Association des propriétaires de la rive ouest de la rivière St-Maurice afin d'ajuster le montant de l'aide financière à octroyer provenant de la taxe de secteur. Pour 2022, la somme sera de 35 000 \$, 28 000 \$ provenant de la taxe de secteur et 7 000 \$, représentant 20 % de l'aide financière totale, provenant du budget des Territoires non organisés (TNO). Pour les années subséquentes, cette somme sera établie par résolution de la MRC lors de l'adoption des prévisions budgétaires des TNO.

- Adopté à l'unanimité -

**Autorisation de signer une entente avec l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) pour l'année 2021-2022**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a mandaté les Unités régionales de loisir et de sport pour soutenir les organismes de loisir et de sport, notamment les municipalités;

CONSIDÉRANT que l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM), selon sa « Planification stratégique et son plan d'action », s'engage à soutenir le développement du loisir et du sport sur le territoire de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a manifesté ses besoins lors des rencontres de travail avec l'URLSM;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de convenir de l'entente de partenariat avec l'URLSM;

Re 21-11-211

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer le protocole d'entente avec l'URLSM et de verser la somme 3 000 \$ en vertu de ladite entente.

- Adopté à l'unanimité –

**Autorisation de signer une entente avec Desjardins dans le cadre du programme Créavenir**

CONSIDÉRANT que l'éducation, l'accompagnement et le développement des jeunes s'inscrivent dans la mission, la vision et les valeurs du Mouvement Desjardins, dont font partie les Caisses participantes;

CONSIDÉRANT que la MRC Mékinac a pour mission de concevoir et mettre en œuvre tous les plans, stratégies et actions pour favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire;

CONSIDÉRANT que Desjardins et la MRC de Mékinac ont des objectifs communs en matière d'éducation, de soutien, de promotion ainsi que de développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes;

CONSIDÉRANT que Desjardins privilégie un rôle de partenaire avec les organismes du milieu pour le développement de celui-ci et que ce développement doit se faire dans une relation avantageuse pour toutes les Parties;

CONSIDÉRANT que Desjardins ne vise en aucun cas à prendre la place de l'État ou des organismes existants, mais souhaite apporter un support à son milieu;

CONSIDÉRANT que Desjardins et la MRC de Mékinac souhaitent partager leur expertise respective;

CONSIDÉRANT que Desjardins et la MRC de Mékinac désirent établir les conditions et modalités de leur partenariat de même que leurs responsabilités respectives à l'intérieur d'une convention de partenariat;

Re 21-11-212

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer une convention de partenariat dans le cadre du programme Créavenir Mauricie.

- Adopté à l'unanimité -

**Prolongation du contrat de la collecte et de transport des déchets**

CONSIDÉRANT que le contrat avec Service Cité Propre pour la collecte et le transport des déchets des municipalités faisant partie du contrat commun prend fin le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le contrat contient une option de prolongation de deux (2) ans, soit pour 2022 et 2023 selon les prix soumis;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités liées au contrat ont fait parvenir une résolution à la MRC manifestant leur souhait de prolonger le contrat de deux (2) ans;

Re 21-11-213

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu de prolonger le contrat de collecte et de transport de déchets avec Service Cité Propre pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

- Adopté à l'unanimité -

#### **Avis de conformité des règlements d'urbanisme**

#### **Règlement numéro 021-2021 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement numéro 021-2021 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

Re 21-11-214

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement 021-2021 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

#### **Règlement numéro 567-UR-2021 modifiant le règlement de zonage 495-UR-2014 de la municipalité de Grandes-Piles**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement numéro 567-UR-2021 modifiant son règlement de zonage 495-UR-2014;

Re 21-11-215

EN CONSÉQUENCE, madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement numéro 567-UR-2021 modifiant son règlement de zonage 495-UR-2014 et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

**Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Adoption du bilan de la planification annuelle 2020-2021**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aménagement durable des forêts permet des interventions ciblées visant, notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multi-usage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des MRC et villes de la Mauricie ont désigné l'Agglomération de la Tuque comme étant la délégataire pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le bilan de la planification annuelle 2020-2021;

Re 21-11-216

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le conseil des maires de la MRC de Mékinac adopte le registre annuel des projets 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts représentant une contribution financière de 692 515.68 \$ ainsi que le bilan de la planification annuelle produit pour cette même période.

- Adopté à l'unanimité -

**Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 22 novembre 2021, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 21-11-217

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

9190-1926 Québec inc.

10 000 \$ FRR entreprises privées-volet innovation;

7 500\$ FLI et 7 500\$ FLS;

Clinique dentaire Saint-Tite inc.

50% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 10 000 \$ FRR Volet Entreprises privées - Soutien aux entreprises

Biotech Foresterie inc.

Retrait du cautionnement de madame Nathalie Charbonneau vu la vente de ses actions au sein de l'entreprise.

- Adopté à l'unanimité -

### **Autorisation de signer l'entente sectorielle pour la concertation régionale 2022-2027**

CONSIDÉRANT que les membres de la Table des élus de la Mauricie souhaitent le renouvellement d'une Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale;

CONSIDÉRANT que les membres de la Table des élus de la Mauricie souhaitent poursuivre la démarche et les activités de concertation régionale pour soutenir la mise en œuvre des priorités régionales de développement;

CONSIDÉRANT que l'entente en vigueur se termine le 31 mars 2022, les membres de la Table des élus de la Mauricie souhaitent le dépôt d'une nouvelle demande auprès du MAMH afin d'être en mesure de signer une nouvelle entente pour le 1<sup>er</sup> avril 2022, et ce, pour les années 2022-2027;

CONSIDÉRANT que les membres de la Table des élus de la Mauricie souhaitent déposer une demande d'aide financière de 480 000 \$ au Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 1;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la MRC de Mékinac s'élève à 3 900 \$ par année et que cette somme peut être prise à même l'enveloppe du FRR – Volet 2;

Re 21-11-218

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle et il est résolu que le conseil des maires de la MRC de Mékinac confirme sa participation financière de 3 900 \$ annuellement pour une période de cinq ans et autorise monsieur Bernard Thompson, préfet à signer ladite entente.

- Adopté à l'unanimité –

### **Demandes de partenariat pour le Défi OSEntreprendre Mauricie**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de OSEntreprendre Mauricie;

CONSIDÉRANT que le comité du Défi OSEntreprendre est déjà à pied d'œuvre pour organiser, en Mauricie, le 24<sup>e</sup> Défi OSEntreprendre;

CONSIDÉRANT que le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de Mékinac;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité offert;

Re 21-11-219

EN CONSÉQUENCE, Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu de participer pour une somme de 500 \$ à Défi OSEntreprendre Mauricie et devenir commanditaire Bronze pour cette occasion.

- Adopté à l'unanimité -

### **Demandes de partenariat pour la Soirée des Gens de Terre & Saveurs**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de l'UPA Mauricie pour la soirée des Gens de Terre & Saveurs;

CONSIDÉRANT que cette soirée de reconnaissance permet de célébrer et de valoriser le travail des entreprises qui se démarquent par leur contribution sociale, économique et environnementale à travers neuf catégories;

CONSIDÉRANT que le plan de partenariat offre le plan œuf où la MRC peut offrir son soutien à un candidat de son choix;

Re 21-11-220

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu de participer au plan œuf pour une somme de 500 \$ à la soirée des Gens de Terre & Saveurs.

- Adopté à l'unanimité -

**Projet de loi no 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif**

CONSIDÉRANT le projet de loi no 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif, actuellement en étude détaillée à la Commission parlementaire de l'économie et du travail;

CONSIDÉRANT que l'article 75 de ce projet de loi modifie l'article 65.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour qu'une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole, la démonstration quant à la non-disponibilité d'un espace approprié aux fins visées soit désormais faite au niveau régional et non plus municipal (local);

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la pérennité de la zone agricole et le développement de l'activité agricole;

CONSIDÉRANT que cet objectif d'accroître la production agricole dans un but de développer les régions ne pourra se réaliser sans des communautés et des villages viables et en santé;

CONSIDÉRANT l'impact de cette proposition sur le développement des milieux ruraux où les enjeux d'étalement urbain ne sont pas les mêmes que près des grands centres;

CONSIDÉRANT que la vitalité des noyaux villageois en milieu rural et en région ne peut être abordée de la même façon que les problématiques de croissance des milieux urbains des grandes agglomérations;

CONSIDÉRANT que plusieurs villes-centres ont obtenu par le passé des dézonages importants qui ont souvent dépassé leurs besoins réels, ce qui a contribué à la perte de terres agricoles et à l'étalement urbain;

CONSIDÉRANT que l'adoption de l'article 75 risque d'avoir comme effet de concentrer le développement dans les villes-centres, au détriment des noyaux villageois;

CONSIDÉRANT l'impact important pour un grand nombre de villages et communautés des régions du Québec qui ne sont pas concernées par les problématiques d'étalement urbain;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une approche unique en matière de gestion du territoire comme celle contenue dans l'article 75 va à l'encontre du discours gouvernemental de la nécessité de tenir compte des particularités régionales et de renforcer le processus d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre des travaux de la future politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la FQM a demandé en commission parlementaire le mardi 2 novembre 2021 de maintenir le pouvoir de demande d'exclusion des municipalités locales et de renforcer le processus actuel d'aménagement pour assurer la cohérence du développement planifié du territoire comme souhaité par le législateur et le gouvernement actuel;

Re 21-11-221

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu :

- De demander aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de retenir les propositions de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) eu égard au projet de loi no 103 afin de permettre aux municipalités de conserver leur pouvoir de demande d'exclusion et que celui-ci soit exercé conformément aux orientations et décisions contenues dans le schéma d'aménagement de la MRC;
- Que copie de cette résolution soit transmise aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail, à la ministre déléguée à l'Économie, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à la FQM.

- Adopté à l'unanimité -

#### **Questions de l'assemblée**

Une personne présente et questionne le conseil.

#### **Levée de l'assemblée**

Re 21-11-222

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu de lever la séance à 20h30.

- Adopté à l'unanimité -

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorière